

octobre 2008

Programme pour la promotion de la gestion de la mobilité dans les entreprises

Concept

Document public pour partenaires et intéressés

Kurt Egger, Monika Tschannen, SuisseEnergie pour les communes
Hermann Scherrer, Domaine Mobilité, SuisseEnergie

SuisseEnergie pour les communes

c/o Nova Energie GmbH, Ruedimoosstrasse 4, 8356 Ettenhausen
Tel. xx41 (52) 368 08 08, Fax xx41 (52) 368 08 18
office.ettenhausen@novaenergie.ch

1 Situation initiale et potentiel

Suite à un projet pilote (2003/04), SuisseEnergie a lancé en 2005, en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, une campagne nationale sur le thème „gestion de la mobilité dans les entreprises“. 28 communes partenaires se sont engagées dans la campagne, ont construit, en grande partie à partir de leurs propres ressources, leur projet et ont collaboré de façon fructueuse avec les entreprises. La réussite du déroulement de la campagne avec 28 communes partenaires, ainsi que l'intérêt manifesté par d'autres communes d'agir dans ce domaine, ont convaincu les responsables de SuisseEnergie et de SuisseEnergie pour les communes de poursuivre la thématique „gestion de la mobilité dans les entreprises“ sous forme d'un programme s'étalant sur plusieurs années.

Le rapport intermédiaire de fin 2007 montre un engagement fort des partenaires d'un point de vue à la fois financier et personnel. 24 Cités de l'énergie, 3 autres communes intéressées et une fondation privée ont investi environ 2 millions de francs dans cette thématique et ont tous exprimé leur souhait de poursuivre leurs actions dans le domaine après 2008. Fin mai 2008, ce sont 113 entreprises qui étaient définitivement inscrites par les communes partenaires.

La campagne se termine en décembre 2008 par un relevé intermédiaire auprès de chaque entreprise participante et un pronostic de résultats doit être remis au premier trimestre 2009. Ces résultats sont calculés par les évaluateurs à l'aide d'indicateurs issus du modèle de l'étude du SVI (association suisse des ingénieurs en transports) (SVI 2004/045). Les premiers résultats des travaux en cours s'accordent avec les résultats de l'évaluation finale de la phase pilote¹ et les données internationales.

L'intérêt pour le programme ne vient pas uniquement des partenaires participant à la campagne, d'autres partenaires potentiels se sont manifestés spontanément auprès de la direction du projet. La direction du projet évalue pour les 4 prochaines années un potentiel de 15 nouveaux partenaires et l'acquisition de 30 entreprises par an.

Avec ses 40 millions de tonnes, le trafic est responsable d'environ 40% des émissions totales de CO₂ en Suisse. En admettant que l'on puisse à long terme persuader 500 entreprises d'appliquer un système de gestion de la mobilité, et que chaque entreprise mette en œuvre 5 mesures, les émissions de CO₂ pourraient être réduites d'environ 250'000 tonnes par année, ce qui correspond à une réduction des émissions de CO₂ dues au trafic de plus de 0.6% et constitue une contribution considérable à l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

2 Objectifs et poursuite du programme

Le terme gestion de la mobilité est aussi utilisé dans les milieux spécialisés comme un terme global pour désigner les différentes mesures dites douces de promotion de la mobilité durable. Dans le présent concept, **la gestion de la mobilité est au contraire entendue comme une partie du système de management global dédiée spécifiquement à la mobilité** dans le même esprit et en s'appuyant sur les systèmes de management dans le domaine de la qualité (ISO9000) et de l'environnement (ISO14001).

A plus long terme, SuisseEnergie pour les communes aspire à ce que le thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises, grâce à ses résultats convaincants et à des conditions de base appropriées, soit institutionnalisé à tous les niveaux (Etat, cantons, communes) sans subventions des pouvoirs publics. SuisseEnergie pour les communes peut prendre la tête de ce processus et agir en tant que catalyseur. Il faut institutionnaliser le thème de la gestion de la mobilité dans les entreprises au travers de stratégies pour la mobilité dans les cantons et les communes, par exemple en le faisant reconnaître comme instrument de planification adapté à tous les niveaux de procédure importants. Ainsi, on pourrait par ex. définir le montant des taxes de compensation pour les places de parc sur le domaine public et concevoir des modèles de circulation en fonction d'un plan de mobilité global existant, tester les effets d'avantages fiscaux et utiliser des synergies avec d'autres projets comme les centres de mobilité.

La poursuite de la campagne à travers ce programme devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Motiver les partenaires actuels à continuer la collaboration et les activités mises en place avec les entreprises
- Acquérir 15 nouveaux partenaires et 120 nouvelles entreprises entre 2009 et 2012

¹ „gestion de la mobilité dans les entreprises – évaluation de la phase-pilote“, Sept. 2006, publication de l'OFEN (disponible en allemand uniquement)

- Organiser des ateliers d'échange d'expériences afin de comparer les processus et résultats pour pouvoir faire des recommandations sur des perspectives à long terme
- Mettre à disposition sur internet un instrumentarium avec outils d'analyse, guides, listes de contrôle et exemples de bonne pratique

En considérant les résultats obtenus jusqu'à maintenant, la campagne „gestion de la mobilité dans les entreprises“, qui prend fin en décembre 2008, se poursuit sous forme d'un programme sur plusieurs années proposant une offre permanente. Le modèle actuel a fait ses preuves et doit se poursuivre de façon similaire. Les éléments les plus importants sont :

- Les porteurs de projet sont les communes, les associations communales et autres groupements qui apportent leur propre contribution dans le cadre d'un programme de plusieurs années et qui projettent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche, dans le cadre d'un même programme. Les porteurs de projet sont des parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes.
- Le programme propose aux responsables de projet et aux conseillers et conseillères en gestion de la mobilité de participer à des séances d'échanges d'expériences et à des formations ciblées, notamment dans le domaine des systèmes de management standardisés et des principaux processus de management (en particulier les processus de contrôle et de définition d'objectifs).
- Le programme met à disposition tous les outils nécessaires à la communication et à la mise en oeuvre du projet et assure la coordination avec les autres responsable de projet et la stratégie de communication avec l'OFEN/SuisseEnergie.

Les facteurs de réussite du modèle de partenariat sont :

- Le partenaire (commune ou organisation) entretient une plate-forme permettant d'instaurer des contacts constructifs avec les entreprises.
- La commune soutient ce partenariat par des mesures politiques: réglementation du stationnement / processus de permis de construire / conditions dans le cadre d'un plan d'aménagement / concept de mobilité douce / offre des transports publics
- L'expérience de la campagne actuelle montre que les communes intègre de plus en plus les possibilités de la gestion de la mobilité dans la planification et dans l'approfondissement des thèmes en cours de développement. Si une planification intégrée est mise en place très tôt alors l'infrastructure peut déjà disposer de conditions de bases favorables à une gestion de la mobilité dans la gestion de l'entreprise (mise en place de site de car-sharing, infrastructures de location et de stationnement de vélo en réseau, liaison des chemins piétonniers, desserte en transports publics optimisée, etc.). De telles améliorations, entre autre, sont soutenues par le programme « gestion de la mobilité dans les entreprises ».
- Le programme permet de lier des demandes, la commune a un pouvoir de négociation renforcé face à des prestataires / des entreprises / à la région / au canton / au programme d'agglomération, etc. En même temps le travail de collaboration entre les entreprises est encouragé, ce qui renforce également son pouvoir de négociation face à la commune / aux entreprises de transport, etc.
- La collaboration avec les entreprises offre en retour à la commune la possibilité d'intervenir dans la planification (par ex. Possibilité d'influencer la planification des offres en mobilité douce / transports publics).
- Les Cités de l'énergie sont habitués à travailler sur des structures de projets en interne comme avec des conseillers extérieurs.
- La „gestion de la mobilité dans les entreprises“ est un élément important dans une stratégie de mobilité et s'engager sur cette thématique peut être un premier pas concret vers une stratégie globale d'une commune. Les communes partenaires sont tenus par la direction du programme de mettre en place des bons exemples au sein de l'administration.

3 Organisation et compétences

Les règles organisationnelles présentées ci-dessous garantissent que les objectifs susmentionnés seront atteints. Elles complètent les accords contractuels conclus séparément entre l'OFEN et SuisseEnergie pour les communes. Elles doivent en particulier mettre au clair les tâches, les responsabilités et les compétences dans la mise en oeuvre de la campagne (cf. Structure de l'organisation en annexe).

Les responsabilités et compétences sont définies comme suit :

SuisseEnergie pour les communes

Les accords contractuels sont du ressort de la direction de SuisseEnergie pour les communes. Son président a un statut de représentant dans l'organe stratégique, et nomme une personne responsable de la direction opérationnelle du programme

SuisseEnergie / OFEN

Les accords contractuels sont placés sous la responsabilité du domaine Mobilité de l'OFEN. Ce dernier nomme un représentant à l'organe stratégique ; ce représentant est en même temps responsable de la coordination interne de l'OFEN, et règle les décisions importantes avant tout avec le responsable de SuisseEnergie pour les communes de la section Collectivités publiques et Bâtiments.

Organe stratégique

SuisseEnergie pour les communes et SuisseEnergie désignent ensemble un organe stratégique et nomment un comité comme partie intégrante de cet organe. L'organe stratégique se compose de partenaires financiers ou contribuant d'une autre manière : cantons, AenEC, öbu, entreprises de transport, etc. Ses tâches sont les suivantes :

- Interaction et création de synergies entre les partenaires
- Multiplication et motivation dans le domaine concerné
- Soutien de la mise en œuvre dans leur propre domaine d'influence (par ex. Gestion de la mobilité dans l'administration, gestion de la mobilité dans les agglomérations).
- Soutien spécialisé des responsables opérationnels et stratégiques du projet

Le comité est responsable de la stratégie de mise en œuvre du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises ». Il se réunit quatre fois par an. Le comité est représenté par un délégué de l'Office fédéral de l'énergie et un délégué de SuisseEnergie pour les communes qui, d'un commun accord, peuvent compléter le comité avec d'autres personnes. La direction du projet chargée de la mise en œuvre opérationnelle a une voix consultative dans le comité. Les tâches du comité sont les suivantes :

- Planification stratégique et direction du programme, en liaison étroite avec les accords contractuels et les conditions de base stratégiques définies par l'OFEN et SuisseEnergie pour les communes; adaptations éventuelles au cahier des charges ou aux divergences par rapport aux accords contractuels
- Interaction avec les autres activités de l'OFEN et de SuisseEnergie pour les communes, en tenant compte avant tout des objectifs à long terme
- Soutien spécialisé des responsables opérationnels
- Choix de la combinaison des différents instruments, y compris sélection des instruments et autres moyens auxiliaires pour la planification et la mise en œuvre de la campagne, qui inclut, entre autre, la planification de la communication, les outils d'analyse, les guides et listes de contrôle, ainsi que l'évaluation. Le comité assiste la direction opérationnelle et décide de l'adjudication des tâches à des tiers
- Approbation des projets partiels (responsables de projet)
- Expertise et approbation du plan annuel et des rapports annuels et financiers
- Information et convocation de l'organe stratégique

Direction du projet

La direction opérationnelle du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » est mandatée par SuisseEnergie pour les communes, en accord avec les responsables du projet à l'OFEN. Les tâches de la direction du projet sont les suivantes :

- Planification opérationnelle et mise en œuvre conformément aux accords contractuels

- Planification de la combinaison des différents instruments, avec planification à long terme de la communication et spécification des instruments pour obtenir l'approbation du comité
- Vérification des demandes et des offres, avec recommandations au comité
- Conclusion des contrats avec les porteurs de projet et les autres partenaires, après approbation par le comité
- Garantie de la mise en œuvre des tâches et des projets partiels conformément au contrat ; les porteurs de projet doivent porter une attention particulière au respect des directives du cahier des charges
- Suivi et soutien spécialisé, coordination des projets partiels
- Mise en œuvre du plan de communication, y compris planification de séances de formation dans le domaine des systèmes de gestion, planification de rencontres d'échange d'expériences, de réunions d'information et de spécialistes
- Rapport à l'égard du comité concernant des accords spécifiques avec certains partenaires de projet
- Elaboration du rapport annuel pour approbation par le comité
- Elaboration des plans annuels à l'attention du comité et de l'organe stratégique
- Contrôle de gestion, garantie de l'analyse d'impacts et du contrôle des résultats

4 Programme de mise en œuvre

SuisseEnergie pour les communes poursuit une double stratégie : d'une part, il faut motiver les communes et associations de communes à promouvoir activement la gestion de la mobilité auprès de leurs entreprises, et à en rassembler des exemples au niveau local pour créer une bonne situation de départ et une bonne base de données. D'autre part, SuisseEnergie pour les communes veut utiliser les résultats et exemples pratiques des rencontres d'information et d'échange d'expériences pour convaincre les cantons et les communes, sans oublier les organisations économiques, de créer des conditions de base efficaces à long terme.

Le cahier des charges des porteurs de projet est partie intégrante du concept et règle les droits et devoirs des partenaires du programme.

Les mesures suivantes sont prévues pour la mise en œuvre du programme :

Mesures	Délai
Information auprès des communes et des autres partenaires sur le programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ en montrant le lien avec la thématique „stratégies de mobilité“.	À partir d'oct. 08
Événement de clôture de la campagne 2005 – 2008 et lancement du programme „gestion de la mobilité dans les entreprises“ sur plusieurs années à l'occasion du Salon de la mobilité de Neuchâtel.	mai 2009
Organisation de rencontres d'échanges d'expériences en allemand et en français Les objectifs sont d'une part d'améliorer continuellement la mise en oeuvre du programme et ses effets et d'autre part d'informer sur le programme et sur ses outils - notamment en formant les partenaires à l'utilisation des outils d'analyse et d'évaluation afin d'apporter des preuves de l'impact à long terme – de présenter et de discuter sur les ambitions visées à long terme (par ex. en matière de stratégies de mobilité) et sur les conditions-cadres.	chaque année
Conventions avec les porteurs de projet	en permanence
Élaboration du rapport annuel et financier selon manuel du projet.	chaque année
Élaboration d'un plan annuel (y compris d'un plan de communication) selon manuel du projet	chaque année
Contrôle des résultats par des évaluateurs externes.	2010/11

5 Conditions de participation pour les porteurs de projet

Les porteurs de projet sont les communes, les associations communales et autres groupements qui apportent leur propre contribution dans le cadre d'un programme de plusieurs années et qui projettent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises, regroupées selon des critères géographiques ou par branche, dans le cadre d'un même programme. Les porteurs de projet sont des parties contractantes de SuisseEnergie pour les communes

Tâches des porteurs de projet (détails dans le cahier des charges)

- Planifier et mettre en oeuvre un programme de gestion de la mobilité sur la base du cahier des charges des porteurs de projet.

- Les porteurs de projet doivent garantir que les conseillers désignés disposent de toutes les qualifications requises dans le cahier des charges.
- Les porteurs de projet s'engagent à participer en personne aux rencontres d'échange d'expériences, ou de s'y faire représenter par leurs conseillers ou conseillères ; ils s'engagent à fournir à la direction du projet les documents ou rapports demandés. A la demande de SuisseEnergie pour les communes et contre rétribution, ils s'engagent de plus à effectuer un contrôle des résultats dans les entreprises à une date qui doit encore être définie.
- Toute publication doit mentionner que l'OFEN a aidé au financement des travaux. Lors de séances publiques et dans le cadre de la communication, il est nécessaire d'indiquer le soutien apporté par l'OFEN à travers le positionnement du logo de SuisseEnergie.
- Les porteur de projet s'engagent, dans le cadre du programme Cité de l'énergie, à œuvrer durablement dans le domaine de la politique des transports et aident SuisseEnergie pour les communes à multiplier les expériences réussies, à développer les instruments innovants et les conditions de base nécessaires pour promouvoir la gestion de la mobilité dans les entreprises.
- Les porteurs de projet apporte une contribution au moins équivalente à celle du programme national.

Soutien et contributions du programme (détails selon cahier des charges)

- Le programme offre aux porteurs de projet et aux conseillers et conseillères en gestion de la mobilité la possibilité de participer à des échanges d'expériences et à des formations spécialisées, notamment dans le domaine des systèmes de gestion standardisés et des principaux processus de gestion (en particulier les processus de contrôle et de définition des objectifs).
- Le programme procure les instruments et moyens auxiliaires nécessaires à la mise en œuvre du projet, et assure la coordination avec les autres porteurs de projet ainsi que la planification de la communication de l'OFEN/SuisseEnergie.
- En guise de participation à la constitution de l'organisme responsable, le programme prévoit une contribution de départ unique de CHF 5'000.- pour autant que le porteur du projet apporte une contribution au moins équivalente et n'a pas déjà bénéficié en tant que partenaire de la phase pilote ou de la campagne 2005 - 2008 d'une contribution de départ (détails selon cahier des charges).
- Le programme prévoit une contribution de CHF 5'000.- max. pour chaque entreprise participant au programme, cette somme est versée au porteur de projet par tranches selon des conditions définies dans le cahier des charges
- Si la direction du projet reçoit trop de demandes de participation, les communes membres de l'association Cité de l'énergie sont prioritaires.

Annexe: Structure de l'organisation

Organigramme du programme „Gestion de la mobilité dans les entreprises“

